



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

295, route de l'Église  
Saint-Claude (Québec) JOB 2N0

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 9 mars 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « **règlement numéro 2020-271-07 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements afin d'apporter plusieurs modifications au règlement.** »

Que ledit règlement numéro 2020-271-07 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 6 mars 2020 ;

Que ledit règlement numéro 2020-271-07 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 6 avril 2020 ;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2020-271-07 est entré en vigueur le 6 avril 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 6 avril 2020 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2020-271-07 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église durant les heures régulières d'ouverture.

DONNE A SAINT-CLAUDE, CE 4<sup>IE</sup>ME JOUR DE MAI 2020

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

\_\_\_\_\_  
France Lavertu

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse des Sources et bureau de poste et journal Info municipal de juin 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 mai 2020.

\_\_\_\_\_  
France Lavertu  
Directrice générale  
Et secrétaire-trésorière